

PLAN DE GESTION HIVERNALE DE LA VILLE DE SAINT JOHN

Le Plan de gestion hivernal de la ville de Saint John vise à maintenir l'accessibilité des rues et des trottoirs essentiels à la circulation sécuritaire des personnes, des véhicules et des marchandises tout au long de la saison hivernale.

**HIVER 2026
BUDGET DES
OPÉRATIONS**
CONTRÔLE DE LA
NEIGE ET DE LA GLACE
POUR LES RUES :

5 509 023 \$

CONTRÔLE DE LA NEIGE ET
DE LA GLACE POUR LES
TROTTOIRS :

1 197 741 \$

ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES

1 160 kilomètres de voies
sont plus longs que la distance entre
Saint John (Nouveau-Brunswick)
et Ottawa (Ontario) !

*Le saviez-vous? 1 160 kilomètres de
route est la distance approximative de
Saint John (N.-B.) à Ottawa (Ontario)!*

ÉQUIPEMENT D'HIVER



46

pièces d'équipement principales sont
utilisées pendant les mois d'hiver
pour desservir les routes et les
trottoirs.

6

Six chasse-neige et déneigeuses de trottoir
plus anciennes sont disponibles lorsque
l'équipement principal est en réparation.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS



La Ville de Saint John dessert
225 kilomètres
de trottoirs.

Cela représente **55 %** des
trottoirs de la Ville.

*Le saviez-vous? 225 km est plus
que la distance de 5 marathons.*

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Cinq mini stations
météorologiques
ont été ajoutées pour
améliorer la prise de
décision en cas de
tempête.



SABLE, SEL ET SAUMURE

En moyenne, la ville consomme **11 000 tonnes**
de sel de voirie et **300 tonnes** de sable.

Les équipes utilisent un camion spécial
équipé de saumure liquide pour vaporiser
sur la surface de la route avant une
tempête. Cela peut réduire l'accumulation
de neige et de glace sur les routes.



INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT

Des interdictions de stationnement dans la rue peuvent
être invoquées pour permettre un déneigement plus
efficace. Si une interdiction de stationnement est
invoquée, les véhicules ne peuvent pas être garés dans les
rues pendant la nuit.

**LA VILLE A DEUX INTERDICTIONS DE
STATIONNEMENT DIFFÉRENTES :**

Nord-Est-Ouest (NOUVEAU)
Péninsule du Centre-Sud (PCS)

Les renseignements sur l'interdiction de
stationnement sont disponibles à saintjohn.ca
ou au 506-658-4040.



ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES DE LA VILLE DE SAINT JOHN

Les rues de la ville sont classées par ordre de priorité en catégories, chacune ayant des normes de service à respecter une fois la tempête terminée.



EXEMPLE DE QUARTIER DE SAINT JOHN



Pour connaître votre quartier, visitez : <https://saintjohn.ca/fr/rues-et-trottoirs/deneigement>

PRIORITÉ 1

Routes d'urgence, rues principales et liaisons routières.

PRIORITÉ 2

Principaux itinéraires d'autobus, zones scolaires, centres communautaires et quartiers d'affaires.

PRIORITÉ 3

Rues collectrices résidentielles, petits itinéraires d'autobus et parcs industriels.

PRIORITÉ 4

Rues locales ou de lotissement.

PRIORITÉ 6

Rues rurales, en gravier avec un mauvais drainage.

*Partie en gravier de la route Old Black River

NORMES DE SERVICE POUR L'ÉTAT DES ROUTES APRÈS UNE TEMPÊTE

Dans les
8 heures

PRIORITÉ 1
PRIORITÉ 2

✓ Les routes sont praticables.

Dans les
12 heures

PRIORITÉ 3
PRIORITÉ 4

✓ Les routes sont praticables.

Dans les
2 jours

PRIORITÉ 1 **PRIORITÉ 2**

✓ La neige a été repoussée.
✓ Le matériel antigivrage a été appliqué.

Dans les
3 jours

PRIORITÉ 3

Dans les
4 jours

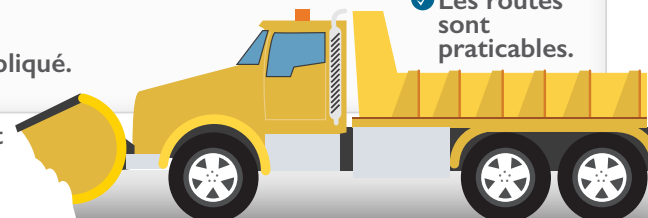
PRIORITÉ 4

Dans les
8 jours

PRIORITÉ 6

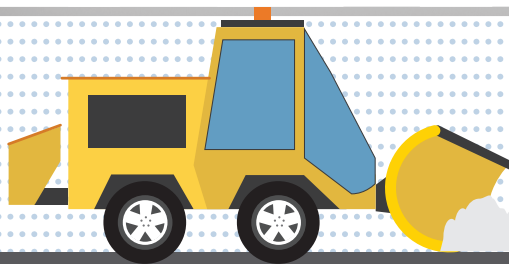
✓ Les routes sont praticables.

Les routes sont entretenues et surveillées quotidiennement. Pour signaler tout problème, communiquez avec notre équipe du Service à la clientèle au 506-658-4455 ou à service@saintjohn.ca



ENTRETIEN HIVERNAL DES TROTTOIRS DE LA VILLE DE SAINT JOHN

La Ville de Saint John vise à maintenir un accès piétonnier sécuritaire et la facilité d'utilisation des trottoirs et allées désignés pendant la saison hivernale.



225
kilomètres (55 %)

DE TROTTOIRS DE LA VILLE SONT ENTRETENUS PENDANT LES MOIS D'HIVER À L'AIDE DE 13 PIÈCES D'ÉQUIPEMENT

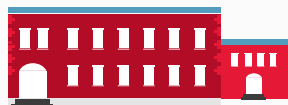
PRIORITÉ 1

Principaux points de vente au détail et arrêts d'autobus de Saint John Transit



PRIORITÉ 2

Zones scolaires immédiates



PRIORITÉ 3

Rues artérielles



PRIORITÉ 4

Rues locales ou de lotissement.



NORMES DE SERVICE POUR CHAQUE PRIORITÉ PENDANT LA TEMPÊTE APRÈS LA TEMPÊTE

PRIORITÉ 1

- ✓ Créer un niveau d'accessibilité de base.

PRIORITÉ 2

PRIORITÉ 1

- ✓ Passage piétonnier de base* dans les **12 heures**
- ✓ Sel ou sable appliqué dans les **2 jours**

PRIORITÉ 2

PRIORITÉ 3

- ✓ Passage piétonnier de base* dans un délai de **1 jour**
- ✓ Sel ou sable appliqué dans les **3 jours**

PRIORITÉ 4

- ✓ Passage piétonnier de base* dans les **3 jours**
- ✓ Sel ou sable appliqué dans les **4 jours**

*Un passage piétonnier de base signifie que la neige a été déneigée ou soufflée.

ENTRETIEN QUOTIDIEN

Les trottoirs sont entretenus et surveillés quotidiennement pendant les mois d'hiver.

Pour signaler des problèmes, communiquez avec notre équipe du Service à la clientèle au 506-658-4455 ou à service@saintjohn.ca

Une carte des trottoirs entretenus à Saint John, ainsi que le plan complet de gestion hivernale, sont disponibles à saintjohn.ca.

